

Handicap : l'exemple unique de Jarnac

SOCIÉTÉ Un immeuble de six appartements pour handicapés mentaux légers est aujourd'hui inauguré. Une première en Charente

OLIVIER SARAZIN
o.sarazin@sudouest.fr

Ce matin, François Bonneau, le président du Conseil départemental de Charente, et Marie-Henriette Beaugendre, présidente de Soliha Charente (acteur associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat), inaugurent, à Jarnac, un immeuble unique en Charente. Ce bâtiment, situé en plein centre-ville, rue Abel-Guy, et dont six appartements ont été récemment rénovés, est habité par six personnes, âgées de 20 à 46 ans, en situation de handicap mental léger.

La structure – les spécialistes parlent de « domicile regroupé » – n'est ni un foyer, ni une résidence ordinaire en ville. Elle a coûté 415 000 euros à Soliha et à l'association L'Arche en Charente, qui ont été épaulés par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Département de Charente et la Fondation Abbé Pierre.

« Plus libre qu'en foyer »

Les appartements sont occupés depuis le printemps par Catherine, Marie-José, Jérémy, Dylan, Sébastien et Ludovic. « Les locataires sont autono-



Patricia Démoulins, travailleur social, est la coordinatrice de cet immeuble où vivent six personnes âgées de 20 à 46 ans. PH. M. AMAT

mes, font la cuisine et leurs courses. Ils prennent le bus pour aller travailler à l'ESAT (Établissement et service d'aide par le travail) de Courbillac. La vie en foyer, contraignante, n'est pas toujours adaptée à leur situation. Pour autant, ces personnes ne peuvent pas vivre seules, de façon isolée en ville », explique Patricia Démoulins, travailleur social, coordinatrice du « domicile regroupé » de Jarnac. Chaque semaine, elle y anime un dîner commun et trois réunions et ateliers. Les locataires y apprennent à s'entrai-

der et y confrontent leurs expériences de la vie quotidienne. « Ici, c'est drôlement bien, très calme, très convivial. On peut s'inviter ou se reposer à la maison, c'est comme on veut », témoigne Catherine. « Je me sens plus libre qu'en foyer », dit Sébastien. « La vie ici, c'est apaisant et tranquille », ajoute Ludovic.

Un autre « domicile regroupé », actuellement en travaux, ouvrira bientôt à L'Arche, à Cognac-Châteaubernard. Coût de ce second projet : 413 000 euros.

800 hectares à partager

VITICULTURE

Ces nouvelles plantations devraient être effectives en 2018

La nouvelle est tombée mardi soir : le conseil de bassin viticole Charentes-cognac a émis un avis favorable sur la plantation de 800 hectares de vignes l'année prochaine.

« C'est bien que le conseil ait répondu à la demande des professionnels. L'an passé, 250 hectares avaient été acceptés alors que 2 500 hectares avaient été demandés. Il faut bien être conscient que cette demande n'est pas faite au « doigt mouillé » mais correspond à un réel besoin », se réjouit Christophe Foray, président de la fédération des interprofessions.

Quelle répartition ?

Ces 800 hectares sont à se partager entre les différentes filières du secteur : cognac, pineau, vins de pays charentais et vins sans indication géographique (VSI). « C'est un conseil régional dans lequel chacun peut venir puiser », confirme Christophe. D'accord, mais dans quelles proportions ? « C'est difficile à dire pour le moment. Mais, au vu de la bonne santé du cognac, il semble probable que la majeure partie lui revienne. D'autant qu'il y a eu, cette année, des plantations pour le pineau et des mousses de vins, et le développement des vins de pays est encore limité ».